

FO signe l'accord national interprofessionnel sur le paritarisme

Dans un contexte où le rôle effectif de la négociation collective, de la pratique contractuelle, productrices de droits effectifs pour les salariés, aux niveaux national, interprofessionnel et de branche, ont été affaiblis, la place du paritarisme pour la gestion de la protection sociale collective solidaire, dans toutes ses dimensions (santé, retraite, assurance chômage, formation professionnelle, logement...), est, elle-même, mise en cause depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, la confédération a maintenu son engagement dans les espaces de discussions et de négociations – dont celui dit de « la modernisation du paritarisme », ouvert entre le patronat et les confédérations syndicales ces derniers mois.

La confédération a œuvré pour parvenir à un accord comportant des avancées dans les règles d'organisation des négociations dans le cadre d'un agenda autonome et préservant nos positions de principes : refus de toute référence à la loi de 2008 ; de toute forme de « règle d'or » budgétaire ; de cadrage gouvernemental de la négociation conduisant à une co-législation ; refus de toute différenciation normative territoriale ; préservation de l'autonomie de désignation et de formation des représentants des confédérations syndicales en particulier.

Cet accord constitue pour FO un point d'appui pour défendre l'autonomie et l'efficacité de la pratique contractuelle.

A l'étatisme social, FO oppose, de longue date, la nécessité d'une clarification des responsabilités, des rôles et des financements entre ce qui relève de l'intérêt général et donc de l'Etat et ce qui doit relever de la solidarité ouvrière et du paritarisme, organisés par la négociation collective, refusant de réduire le syndicat à un rôle de corps intermédiaire, subsidiaire ou sous tutelle de l'Etat !

Il y va à la fois de la liberté syndicale et de la République sociale contre toute forme de modèle corporatiste.

Telles sont raisons de la signature de FO.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 09 juin 2022